

ANNEXE I

COTISATIONS

Cette annexe fait partie intégrante des statuts. Elle définit les cotisations des différentes catégories de membres :

Cotisation unique (finance d'entrée) :

- *Nouveau membre/Famille* CHF 40.-

Cotisation annuelle :

- *Membre individuel (junior et actif)* CHF 25.-

- *Famille* CHF 50.-

Sans cotisation :

- **Membre du Comité** CHF 0.-

- **Membre d'honneur** CHF 0.-

- **Bénévole** CHF 0.-

La finance d'entrée n'est perçue qu'une seule fois. Tout nouveau membre d'une famille déjà inscrite au Club est dispensé de finance d'entrée.

Dès l'âge de 20 ans révolus, les jeunes ne sont plus compris dans la cotisation « Famille » et doivent s'acquitter d'une cotisation « Membre individuelle ».

Les catégories « Membre du Comité » « Membre d'honneur » et « Bénévole » sont dispensées de payer une cotisation annuelle.

Burtigny, le 27 octobre 2014

Le Président

Le Secrétaire